

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2019

Conseil Municipal n°1-2019

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans la salle du conseil, le vendredi vingt-cinq janvier deux mille dix-neuf à vingt heures trente sous la présidence de Bernard DUVERGER, Maire.

Présents: B.DUVERGER, C.DEBRAY, S.VACHET (arrivé à 21h15), N.CLAUDEL, S. DE WITTELEIR, G.PLASSAIS, G.BESNARD, F.SELLIER, E.LORANCE, J.M. PERRET

Absents excusés: C. GRANGE (excusé)

Secrétaire de séance : E. LORANCE

Le compte rendu municipal du 14 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR :

- . **Demande de Fonds Départemental de Péréquation au titre des investissements 2018.**
- . **Travaux de rénovation intérieure la salle communale**
- . **Orientations Budgétaires 2019**
- . **Point sur le PLUi**
- . **Commissions et syndicats**
- . **Questions diverses**

1/ DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2018

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les réalisations d'investissement suivantes :

Réfection de la voirie route de la Butte Noire à La Louvière, par l'entreprise PIGEON, pour un montant Hors taxe de 18 043,78 €, soit 21 652,54 €.

Vote à l'unanimité des présents

C.Debay précise que cette subvention peut atteindre 20% de la dépense, ce qui s'ajoute à la subvention de 50% déjà obtenue du FDI et du DETR.

Elle tient à rappeler que depuis le début du mandat, la totalité des dépenses d'investissement a été couverte par un taux moyen de 70% de subvention, sans compter le fonds de péréquation ni le remboursement d'une partie de la TVA.

S. DE WITTELEIR en profite pour exprimer son étonnement et son incompréhension vis-à-vis des rumeurs colportées dans le village par certaines personnes concernant la tendance des conseillers à se montrer dépensier de l'argent de la commune. C.DEBRAY et G.BESNARD confirment avoir entendu ces rumeurs.

M. DUVERGER s'étonne de ces rumeurs compte tenu des subventions obtenues. G.BESNARD remercie l'adjointe pour sa recherche payante de subvention et le montage des dossiers conjointement avec F.LAUGERAY, secrétaire de mairie.

Les conseillers tiennent à préciser que la gestion de la commune est très saine, et qu'elle n'a

aucun endettement. S'il subsistait un doute pour certains, tous les documents comptables sont consultables en mairie.

2/ TRAVAUX DE REFECTION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Conseil décide de réaliser des travaux de réfection de la salle communale.

Le programme de réalisation est le suivant:

- réfection de l'ensemble des peintures
- remplacement des vieux convecteurs électriques soufflants dont certains ne fonctionnent plus par des convecteurs rayonnants beaucoup plus économiques
- remplacement des néons par des spots à led
- remplacement de certaines plaques isolantes du faux plafond

Le coût global de ces travaux est estimé à 1000€.

Ces travaux devant être réalisés par l'employé communal avant le mois d'avril et donc le vote du budget,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'engagement et le mandatement de cette dépense par application de l'article L1612-1 du CGCT, dépense qui sera inscrite au compte 2135 du budget 2019.

3/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Il s'agit d'envisager les dépenses d'investissement qui seront portées au budget 2019.

. **L'étude zonage assainissement eaux pluviales.** Les risques inondations récurrents dans différents points du village la rendent indispensable afin de ne pas se tromper dans les solutions à mettre en œuvre. Le coût de l'étude peut être estimé autour de 10 000 €, subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau. Le maire de Senantes et les adjoints ont été impliqués en amont pour les solutions à trouver rue des Marnons à Chenicourt. Des travaux partagés pourraient s'envisager.

. **Le mur d'enceinte de la mairie** menace de s'effondrer chemin de la Tour, le long du bâtiment appartenant à Orange, Orange qui a affirmé ne pas vouloir participer aux travaux. Leur responsabilité semble cependant engagée puisqu'ils ont ouvert le mur d'enceinte de la mairie sans se soucier de l'étayer. Une médiation a été confiée à notre assureur qui restait en l'attente d'un devis. Un premier devis pour reconstruire cette partie du mur et le rendre solidaire de l'enceinte de l'armoire est de 5 500 €. Une demande de subvention de 30% sera sollicitée auprès du FDI.

. **Abattage des saules morts du lavoir avec rognage des souches et élagage du frêne de la ruelle des charbonniers, évacuation des coupes comprise :** 1400 € HT

. **Plantation de la haie du cimetière :** Coût estimé : 850 €

. **Le conseil évoque différents points liés à l'entretien ou l'aménagement**

Parmi les travaux d'entretien à réaliser cette année :

. S. DE WITTELEIR signale que la **voirie chemin de la Butte Blanche** à Saugis se dégrade très rapidement. Il faudrait appeler l'entreprise POLVE pour constater.

. B. Duverger réalisera **l'empierrement des chemins**

. C. Debray souhaite la **réalisation de la taille des rives des chemins** : il est envisagé le broyage de 1/3 des chemins chaque année.

. C. Debray évoque **l'urgence du nettoyage de la rivière** : Les inondations de l'année 2018 ont eu pour conséquence l'encombrement de la rivière de morceaux de bois. Le maire enverra un courrier à l'ensemble des riverains pour leur demander le nettoyage le long de leur parcelle, comme cela avait été fait il y a trois ans.

. S. De Witteleir et F. Sellier demande que soit à nouveau envisager **l'éclairage route du Moulin**. Il faut trouver une solution, car les enfants sont en danger le matin dans la nuit.

C. Debray rappelle le prix élevé du devis demandé au SDE en 2015 qui nous avait fait renoncer à cet investissement. (80 000 € pour la commune subvention déduite). G. Besnard ne comprend pas ce montant élevé, d'autant que d'enfouir côté champs ne pose pas de difficulté puisqu'il n'y a pas de réseau. On peut demander un nouveau devis en réduisant le nombre de lampadaires. 4/5 poteaux seraient suffisants.

La solution d'un éclairage photovoltaïque est évoquée. Il ne serait cependant pas dans le style d'éclairage de la commune. J.M. Perret se charge de défricher le sujet.

S. DE Witteleir demande à M. le Maire pourquoi Saugis n'a pas bénéficié de jolies lanternes comme dans le reste de la commune.

. Sont évoqués **les camions** qui circulent dans le village, en particulier route du Moulin, rue des Pressoirs, route de la Butte Noire. Il faudrait interdire le passage des plus de 19 tonnes. Voir le conseil départemental.

4/ PLUi

C. Debray fait le point :

Le PADD est achevé. Il sera présenté au conseil communautaire des Portes Euréliennes IdF pour approbation le jeudi 7 février. Le zonage est presque achevé. Il a été rediscuté commune par commune lors d'une réunion de travail avec les personnes publiques associées. La Chambre d'Agriculture a retoqué la zone agricole protégée. La commission urbanisme de la commune a réétudié le sujet et fait d'autres propositions (maintien de certaines zones Ap et indication de cônes de vue et remaniement des zones boisées classées).

L'étude du règlement est en cours. Le cabinet d'études a repris et compilé l'ensemble des règlements des POS et PLU des 12 communes. Ce règlement sera examiné point par point au cours de plusieurs comités de pilotage.

Le conseil regrette la qualité des plans remis par le cabinet d'études. (A3 et légendes illisibles)

5/ COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **Syndicat des Eaux de Ruffin.**

G. Besnard fait une synthèse des réunions du 7 et du 21 janvier 2019.

Le bureau du nouveau syndicat des Eaux de Ruffin a été installé ainsi que les délégués. Le président est M. Mallet, maire de Nogent le Roi. 4 vice-présidents ont été élus, un par ancien syndicat : M.M. Prieur, (Nogent) Tardieu (Villemeux), Houvet (Charpont) et Salingre (SIDES).

Vote des indemnités :

Le président : 838.38€, les vice-présidents : 335.20 €

La réunion du 7 janvier a eu lieu à 14 :00, privant ainsi les délégués en activité de toute participation.

Les délégations de pouvoir, au président, au comité syndical et à l'assemblée ont été votées.

L'organigramme des services a été proposé, sur le principe de trois pôles de compétences :

Eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif.

Une harmonisation comptable est en cours, ainsi que l'harmonisation des assurances, sujet complexe confié à un bureau d'études.

. SIRP

F. Sellier rend compte de la dernière séance du syndicat :

L'ensemble des tarifs reste stable (fournitures scolaires, crédits pédagogiques, prix des repas et participation des communes). L'école prend à sa charge 50% du coût des repas facturé par la cuisine centrale.

Les effectifs scolaires de Saint Lucien sont en baisse, d'où une contribution plus faible pour cette année : 34 100€, pour 16 élèves.

Les travaux du préau de l'école maternelle sont achevés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h55